

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL ETHI-PATRIMOINE

Code ISIN - Part A : FR0013215951

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

• Objectifs et politique d'investissement

FEDERAL ETHI-PATRIMOINE est un fonds patrimonial géré de manière discrétionnaire.

L'objectif de la part A du fonds est la recherche d'une performance nette supérieure à €STER + 1.80 % sur la durée recommandée de placement de 3 ans, en investissant sur des valeurs qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des valeurs éthiques.

L'OPCVM cherche à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 4 %, dans des conditions normales de marché. Cependant, il ne peut être garanti que l'OPCVM atteindra son objectif, ni que la volatilité sera inférieure à la limite visée.

L'indicateur de référence est €STER + 1.80 %.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste à constituer un portefeuille de titres sélectionnés selon les critères de l'analyse extra-financière (1) et selon un processus de gestion utilisant des analyses fondamentales et quantitatives (2).

1) La méthodologie d'analyse extra-financière

- Concernant la sélection des sociétés (pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds), la méthodologie d'analyse extra-financière du fonds, combine trois filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative et éthique.

- Un premier filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies¹.
- Le second filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance. Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : évaluation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, équité de traitement des parties prenantes, respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets, analyse du cycle de vie, émissions CO2, énergies renouvelables etc. Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs, dialogue avec les parties prenantes etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion de 20% des entreprises de l'univers d'investissement.
- Un dernier filtre, éthique, permet d'exclure les valeurs qui ne satisfont pas à des critères éthiques inspirés des « Repères Éthiques » de l'Eglise Catholique. A titre d'exemple, les critères d'exclusion pris en compte lors de l'analyse extra-financière appliqués aux entreprises sont : services de santé ayant une activité en lien avec l'avortement, contenus pornographiques, jeux de hasard et d'argent, production et commercialisation de tabac.

- Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), seul le filtre éthique est appliqué. A titre d'exemple, les critères d'exclusion sont les suivants : pays pratiquant la peine de mort, pays autorisant l'euthanasie active, le niveau de corruption élevé, l'absence de liberté de la presse.

L'analyse extra-financière réalisée en amont fournit les éléments pour permettre le choix des titres du portefeuille. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. L'analyse est donc dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

2) La stratégie de gestion

Le fonds sera investi au maximum à 30 % sur les marchés actions et au minimum à 70 % en instruments des marchés monétaire et obligataire et en OPC de taux.

L'OPCVM pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents, à hauteur maximum de 20 % de l'actif net. L'investissement sur le marché actions des petites et moyennes capitalisations, en privilégiant les actions françaises, sera limité à 20 % de l'actif net.

Les produits des marchés monétaire et obligataire seront majoritairement libellés en euro. Ils seront sélectionnés sur des signatures bénéficiant d'une notation des agences de notation (ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion) de catégorie Investment Grade. Par exception, le fonds pourra investir sur des titres spéculatifs (selon notations des agences ou notations équivalentes par analyse de la société de gestion) ou sur des titres non notés par les agences de notations, au maximum 10 % de l'actif net. Le fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen de toutes classifications. Il pourra recourir à des instruments dérivés en couverture des risques de taux, de change et de crédit, en exposition du risque de taux, et en cohérence avec la politique éthique du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

Par ailleurs, afin de conforter la société de gestion sur ses choix d'investissement, celle-ci fait appel à l'expertise d'AMADEIS, conseiller en investissement financier. Les échanges se feront dans le cadre de réunions du « Comité de suivi ». AMADEIS pourra ainsi formuler des avis en matière de pilotage tactique de l'allocation d'actifs, de sélection de supports et de considérations éthiques. **Il est précisé que les avis délivrés ne lient pas les gestionnaires du portefeuille qui restent seuls décisionnaires de la construction du portefeuille.**

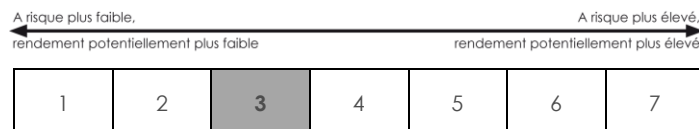
- **Durée minimale de placement recommandée : 3 années.**

- L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

¹Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies qui incite les entreprises à respecter 10 principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

• Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des 5 dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie d'allocation.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifiée du fonds aux marchés actions, monétaire et obligataire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un OPC au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

• Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

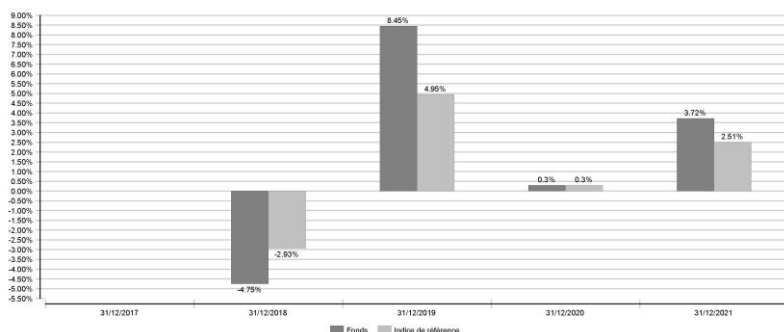
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.7 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP – se fonde les frais de l'exercice précédent, clos en mars. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les éventuels frais d'entrée ou de sortie ainsi que les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées de FEDERAL ETHI-PATRIMOINE (Part A)



Date de création de l'OPCVM : 22 février 2017

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé).

Le FCP propose d'autres catégories de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour **au 28 janvier 2022**.